En hommage à Robert MALLET (1915-2002)

La vie de Robert MALLET a été particulièrement riche : écrivain, critique littéraire, recteur fondateur de l'académie d'Amiens puis recteur et chancelier de celle de Paris, il s'est aussi investi dans des initiatives humanistes pionnières, par exemple en créant le Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique.
Préserver durablement la beauté de la nature, faire comprendre qu'il convient d'apporter des limites à l'extension des zones urbaines, touristiques ou industrielles sont aussi des missions dans lesquelles Robert MALLET s'est engagé avec conviction, générosité, talent, ténacité et efficacité. Attaché à sa terre picarde, il s'est beaucoup impliqué dans la défense des paysages et des espaces naturels de Picardie.

C'est ainsi qu'à la charnière des décennies 1980 et 1990, il a exercé une influence déterminée auprès des collectivités territoriales - et en particulier de la Région - pour qu'elles s'engagent à soutenir le développement du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie qui ne disposait alors d'aucun moyen de fonctionnement.
Le réseau régional des espaces naturels préservés et valorisés qui s'est constitué depuis avec le concours d'une multitude de partenaires, soustrait aux menaces directes de destruction ou d'abandon, est devenu une vitrine du patrimoine naturel régional, un conservatoire de diversité biologique, un lieu de ressourcement au contact de la nature et un support privilégié pour l'éducation à l'environnement et l'expérimentation des techniques de gestion des habitats naturels. Ce réseau doit beaucoup à l'impulsion initiale apportée par Robert MALLET.
Son action en faveur du patrimoine naturel régional s'est porté plus particulièrement sur la baie de Somme et l'ensemble de la côte picarde puisqu'il n'a eu de cesse de plaider pour un aménagement du littoral qui respecte de vastes espaces de nature sauvage.
Ainsi, c'est sans hésitation que, dans les années 1970, il s'oppose aux côtés du Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Picardie (qui prendra plus tard le nom de "Picardie nature") au projet de réalisation d'une route d'accès à la mer à partir de Saint-Quentin-en-Tourmont et intervient à cette occasion auprès de Michel d'ORNANO, alors Ministre de l'Environnement, en ces termes : "Est-il besoin de souligner l'importance capitale que présente la baie de Somme en ce qui concerne la migration de l'avifaune européenne ? La voie d'accès direct à la mer (en ces lieux qui constituent une réserve botanique et zoologique exemplaire) serait une concession inacceptable au tourisme stéréotypé qui encourage les moins méritant à se prévaloir de droits pour porter atteinte à ceux de la nature. Il faut empêcher que soit mortellement atteint ce fragment de chair vivante du territoire national dont les français, et spécialement ceux qui sont chargés d'aménager le territoire, ne doivent pas oublier que s'y manifeste aussi une appartenance internationale à la communauté de la vie".
C'est la même recherche d'un aménagement réfléchi et mesuré de la côte picarde qui le conduit d'une part à participer activement à la défense de l'intégrité de l'estuaire de la Maye, menacé par un projet touristique et par la perspective d'implantation d'une usine de traitement des coquillages, et d'autre part à demander la relance du projet de création de la réserve naturelle de la baie de Somme.
Sa vigilance particulière vis à vis du devenir de la côte picarde le conduit à fonder l'association "Pour le littoral picard et la baie de Somme", dont il assure la présidence pendant 10 ans, veillant à ce que l'association soit consultée sur les projets d'aménagement pouvant porter atteinte au littoral.
L'un des aboutissements récents les plus importants de son action a été le classement au titre de la loi du 2 mai 1930 du massif dunaire du Marquenterre et de certains de ses abords, sur environ 9000 hectares (dont 4000 hectares terrestres), classement intervenu le 18 septembre 1998.
Que ce soit à l'échelle de la Picardie ou de la côte picarde - où le Conservatoire du littoral a développé une politique d'acquisition foncière importante -, les acquis en matière de conservation de la nature sont précieux. Mais face aux convoitises et aux pressions diverses, ils restent insuffisants et parfois fragiles. Aussi le souvenir de Robert MALLET ne peut-il que nous encourager à les consolider.
A nous tous de poursuivre l'action engagée. Soyons des "conservateurs du futur".

Thierry RIGAUX
Amiens, le 15 février 2003.